



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 30 septembre 2026
Grefe_0135_Communications éditées_mun

Communications

Objet : Attribution des alpages communaux

Au printemps 2026, les alpages communaux ont été remis en soumission, comme le veut la règle, tous les six ans.

Les baux ont été dénoncés en temps voulu et aucune opposition n'a été formulée de la part des amodiataires.

Dans le courant de l'été, la Municipalité a reçu quantité d'offres et de soumissions pour nos alpages. Pas moins de 38 ont été déposées dans les temps et une avec retard.

Une longue et sérieuse réflexion a eu lieu et, fin août, la Municipalité a procédé à l'attribution des baux.

Chaque amodiateur sortant s'est vu attribuer les mêmes alpages que la session précédente.

Cependant, par souci d'équité, si la situation devait se reproduire en 2033, La Municipalité aura à nouveau l'obligation d'étudier attentivement chaque offre et peser chaque décision.

Liste des alpages avec chalet :

- L'Eterpaz : Ludi Toni et Vincent
- Les Coulaytes, Les Fonds et Lavaux : Henchoz Fabien et Lise-Marie
- La Dent, Croset et Entre-deux-Sciex : Association Tille
- Le Chalet de Pierre et Praz Cornet : Rossier Olivier et Nicolas
- Charbonnet, Derrière Forclaz et Le Soupla Dessus : Raynaud François et Murielle
- Pâquier Gétaz et Paray Charbon : Raynaud Aimé et Marie
- La Bazine, la Cierne du Pont, Pâquier Geneyne et Le Recevieu : Patrick Desplands

Objet : Engagement Secrétaire municipal

La Municipalité, qui par l'intermédiaire de l'UCV avait procédé à l'engagement de M. Christian Séchaud, en qualité de Secrétaire municipal, pour une durée allant jusqu'à la fin de l'année 2026, a pris la décision, au vu de l'excellente collaboration, tant au niveau des services de l'administration qu'avec l'exécutif, de prolonger cette collaboration jusqu'à la fin de l'année 2028, date à laquelle Monsieur Séchaud fera valoir ses droits à la retraite. Cette prolongation permettra notamment de préparer sereinement l'avenir et de remettre le poste au concours dès l'année 2028.

Objet. : Parcelle communale RF no 2282, à l'Etivaz

La Municipalité, après étude et réflexion, a décidé de mettre sur le marché la parcelle communale RF no 2282, située à l'Etivaz, dont le bâtiment était anciennement le Collège de l'Etivaz. Cette parcelle a une surface de 1019 m² et passera hors zone dans le nouveau PAdom. L'état général du bâtiment est très moyen. 4 appartements sur 5 sont actuellement loués. Tous nécessitent un rafraichissement. Le 5ème n'est pas louable en l'état et sa rénovation est estimée à CHF 140'000.00. La valeur du marché de l'immeuble a été estimée à Fr 1'300'000.00. La Municipalité reviendra vers le Conseil avec un préavis en cas de projet de vente.

La Municipalité.